

# Routes départementales 60 et 960 : projet de contournement de la future zone descenderie de Cigéo

## Concertation préalable

## Compte rendu de la réunion publique de synthèse

Le 11/03/2022, de 18h à 18h45, salle Bellevue de Bure – 7 participants

**Dominique Thiébaud**, Président de la 3<sup>e</sup> commission Infrastructures et bâtiments du Conseil départemental de la Haute-Marne, introduit la réunion. La concertation préalable se termine, mais le dialogue sur le projet de déviation de la RD 60/960 va se poursuivre avec les acteurs du territoire avant que le projet routier ne soit décidé.

**Chantal Grimaud**, Cheffe du service Routes et ouvrages d'art au Département de la Haute-Marne, présente le contexte du projet.

**Ludivine Potot**, Responsable du bureau Projets routiers au Département de la Haute-Marne, présente les caractéristiques du projet.

**Une participante** demande quels ont été les arguments avancés par les participants en faveur et contre le contournement de Saudron.

**Ludivine Potot** précise que pour certains participants, le contournement permettrait de limiter les nuisances en déportant la circulation du village. D'autres contributeurs considèrent que la limitation de l'impact foncier est plus importante que le contournement de Saudron, et ils privilégient donc l'option 1. Enfin, certains contributeurs remarquent que le trafic sur la RD 60/960 ne devrait pas être beaucoup plus important que quand cette route était classée comme route nationale : l'impact lié à l'augmentation du trafic routier serait donc limité.

**Une participante** observe que quand la route était classée comme route nationale, il y avait beaucoup d'accidents au niveau du virage dans Saudron.

**Ludivine Potot** et **Chantal Grimaud** reviennent sur la concertation préalable : nombre de contributions, modalités organisées, etc. Elles font une synthèse des remarques entendues au cours de la concertation préalable et listent les principaux critères et points de vigilance exprimés par les participants.

**Dominique Thiébaud** présente les premiers enseignements de la concertation. Il regrette que la réunion publique d'ouverture et l'atelier n'aient pas pu se tenir du fait de perturbateurs. Des contributions ont toutefois été recueillies et elles apportent des éléments pour guider le travail à venir. La poursuite des études donnera lieu à de nouvelles étapes de dialogue avec le public, les agriculteurs et les élus. Les communes seront rencontrées pour identifier leurs attentes, notamment quant au contournement de Saudron.

**Ludivine Potot** ajoute qu'il est encore possible de soumettre des contributions sur le projet et d'interroger le Département en cas de question.

**Marie-Line Meaux**, garante de la concertation préalable, regrette également que les précédentes réunions publiques n'aient pas pu se tenir. Elle rappelle que les garants ne prennent pas position sur le fond du projet mais sur la qualité de la concertation. La concertation vise à permettre l'expression de tous les points de vue et en conséquence à faire évoluer le projet. Bien que le public ait été privé de la possibilité de s'exprimer de façon détaillée sur le projet, des contributions ont malgré tout été recueillies et le Département a indiqué qu'il en tiendrait compte. De ce point de vue, c'est donc positif. Les garants vont désormais remettre, dans le mois à venir, leur bilan de la concertation : ils décriront son déroulement, présenteront ce qui a été dit et ce que le maître d'ouvrage a répondu, et proposeront des recommandations. Parmi elles, il y aura l'intérêt de poursuivre la concertation, à *minima* avec les communes directement concernées par les options 1 et 2, puisque l'option 3 n'est pas soutenue et que le Département annonce son abandon. Il sera aussi nécessaire que le territoire puisse avoir une vision globale des consommations foncières.

**Dominique Thiébaud** annonce les prochaines étapes du projet, avec une réponse du Département au bilan des garants, des réunions avec les communes et les propriétaires ainsi qu'une nouvelle présentation publique des aménagements. Ce dialogue précèdera une décision définitive des départements de la Haute-Marne et de la Meuse sur le projet, vraisemblablement en 2023, décision qui interviendra après la réalisation des études d'avant-projet qui démarreront au 2<sup>e</sup> semestre 2022.